



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **Projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires**

Le projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires est actuellement en débat au Sénat.

Ce texte ajoute de nouvelles valeurs comme *“le respect du principe de laïcité”* ou le fait qu'un fonctionnaire exerce ses fonctions avec *“dignité, impartialité, intégrité et probité”*. L'un des objectifs du projet de loi est aussi de mieux prévenir les conflits d'intérêts. Tout fonctionnaire devra désormais veiller *“à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver”*.

A l'occasion de l'examen de ce texte, le Sénat a instauré trois jours de carence dans les trois fonctions publiques en cas d'arrêt maladie.

Toutefois pour la ministre de la fonction publique, *“Faire payer à tous les abus de quelques-uns serait injuste. Rappelons que la majorité des fonctionnaires perçoivent moins de 2 000 euros par mois”*.

Depuis le changement de majorité au Sénat en 2014, le rétablissement des trois jours de carence est régulièrement voté. Au final, il est à chaque fois rejeté par les députés, à majorité de gauche.

**Pour la CFTC DGFIP, l'alignement de la règle du public sur la règle du privé (3 jours de carence) ne peut être considéré comme une mesure d'équité. En effet, 64 % des salariés et 77 % de ceux employés dans les entreprises de plus de 200 personnes ne sont pas soumis à des jours de carence, en raison d'un régime propre de protection sociale.**

**Si l'on veut l'égalité en matière de jours de carence entre salariés du public et salariés du privé, les employeurs d'agents publics doivent instaurer le même régime de protection sociale.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**